A V I S P U B L I C

Édition du 7 octobre 2023

À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de résolution numéro SPR16-2023 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage numéro 2023-1519 pour la propriété située au 38, rue Irwin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR16-2023

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 20 septembre 2023, le conseil a adopté, le 2 octobre 2023, le second projet de résolution numéro SPR16-2023 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage numéro 2023-1519 pour la propriété située au 38, rue Irwin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR16-2023.

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone commerciale portant le numéro FH02C (secteur au nord de la piste cyclable « La route des champs » et entre la route Jean-Lapierre et la rue Irwin), la délivrance d'un (1) certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro de demande 2023-1519 afin de permettre le changement d'usage du bâtiment dans le but de créer un centre de rencontres parent-enfant faisant partie de la classe d'usages « Cpro » et de permettre que l'aire de stationnement en cour avant empiète dans les trois (3) premiers mètres de profondeur de la cour avant à partir de l'emprise de rue, le tout sur la propriété située au 38, rue Irwin, étant le lot numéro 1 648 045 du cadastre du Québec.

3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone commerciale FH02C (secteur au nord de la piste cyclable « La route des champs » et entre la route Jean-Lapierre et la rue Irwin) et des zones contiguës EF03P, EH03C, FH01C et FH04C étant situées au nord de la piste cyclable « La route des champs », au sud de la rue Principale, à l'ouest de la rue Azarie-Côté et à l'est de la route Jean-Lapierre, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.

6. Que, pour être valide, toute demande doit :

   1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

   2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

   3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **15 octobre 2023**.

7. Que la disposition du second projet de résolution qui n’aura fait l’objet d’aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n’aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR16-2023 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/reglements-municipaux, sous la rubrique « Règlements d’urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 6 octobre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier